

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 6 mai 2026

GT-P2(2026)5

**COMITÉ DIRECTEUR SUR LA DÉMOCRATIE
(CDDEM)**

**GROUPE DE TRAVAIL SUR
PARAMÈTRES DE REYKJAVIK SUR LA DÉMOCRATIE - CADRE ET
MÉTHODOLOGIE POUR LEUR APPLICATION
(GT-P2)**

RAPPORT DE LA 1ère RÉUNION

(Réunion hybride, 26-27 mars 2026)

préparé par le Secrétariat

Le groupe de travail du CDDEM sur les paramètres de Reykjavik de la démocratie – cadre et méthodologie pour leur application (GT-P2) a tenu sa première réunion les 26 et 27 mars 2026 en format hybride (en présentiel et par visioconférence sur Zoom). La réunion a été animée par le Secrétariat du CDDEM (co-secrétaire Marta Becerra) et, après l'élection du président et de la vice-présidente du GT-P2, a été présidée par M. Edwin Lefebre (Belgique).

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Le Secrétariat a ouvert la réunion et a souhaité la bienvenue à tous les participants dont les noms figurent à l'Annexe I du présent rapport. L'ordre du jour a été adopté tel qu'il figure à l'Annexe II.

2. Informations et discussion sur le mandat, les méthodes de travail et le calendrier

Le Secrétariat a fourni des informations sur les résultats attendus et le calendrier du groupe de travail GT-P2 pour l'exercice biennal 2025-2027 : élaborer un cadre et une méthodologie pour l'application des Paramètres de Reykjavik pour la démocratie d'ici fin 2027, et finaliser un ensemble de lignes directrices visant à renforcer la participation des femmes, des filles, des jeunes et des personnes en situation de vulnérabilité d'ici fin 2026. Le Secrétariat a rappelé que la composition et les méthodes de travail du groupe de travail sont régies par la Résolution CM/Res(2021)3 du Comité des Ministres relative aux comités intergouvernementaux et aux organes subordonnés, à leur mandat et à leurs méthodes de travail. Il a été réaffirmé que les experts nationaux, élus ou non, étaient les bienvenus, en particulier ceux possédant des compétences spécifiques en rapport avec les résultats attendus, telles que les droits des minorités, l'égalité de genre, l'engagement des jeunes ou le droit électoral. Cette diversité vise à enrichir la capacité du groupe à relever des défis démocratiques complexes et croisés.

Les participants ont également pris connaissance d'exemples de lignes directrices du Conseil de l'Europe dans différents domaines thématiques (protection des données, égalité de genre) et d'outils d'auto-évaluation tels que les méthodologies utilisées par le programme « Villes interculturelles » du Conseil de l'Europe et par le Centre d'expertise pour la gouvernance plusieurs niveaux (ELOGE). Ces exemples ont mis en évidence la flexibilité dont dispose le groupe de travail pour décider du format et du contenu de ses futurs résultats.

3. Tour de table

Les membres du groupe de travail se sont présentés et ont posé des questions sur les procédures d'adoption des lignes directrices, soit par le CDDEM, soit par le Comité des Ministres. Il a été précisé qu'en principe, les lignes directrices doivent être adoptées par le Comité, puis transmises au Comité des Ministres pour information. Toutefois, dans certains cas, de tels instruments ont également été adoptés par ce dernier. Les membres ont également examiné la validation par le Comité des ministres du document final du Comité, les paramètres pour l'application et la mise en œuvre des Principes de Reykjavik, qui a été adopté par la plénière du CDDEM en novembre 2025. Le Secrétariat a résumé les discussions sur les paramètres au sein du Groupe des rapporteurs sur la démocratie (GR-DEM) du Comité des Ministres et a présenté les différentes manières dont le Comité des Ministres pourrait valoriser ces paramètres, malgré l'incapacité de certains États membres à s'aligner sur quelques sous-paramètres.

4. Élections

Le groupe de travail GT-P2 a élu Edwin Lefebre (Belgique) à la présidence et Tania Mourato (Portugal) à la vice-présidence.

5. Paramètres relatifs à l'application et à la mise en œuvre des Principes de Reykjavik pour la démocratie : cadre et méthodologie pour leur application.

Le groupe a examiné des questions préliminaires liées à la nature du cadre et de la méthodologie pour l'application des paramètres de Reykjavik. Les discussions ont porté principalement sur la clarification du caractère volontaire prévu du cadre. Certains membres ont exprimé des préoccupations concernant la « fatigue liée au suivi » et un éventuel chevauchement avec les mécanismes d'évaluation existants du Conseil de l'Europe ou d'autres organismes internationaux. Il a été fortement souligné que le cadre est conçu comme un outil d'orientation volontaire, piloté par les États membres, proposant une gamme d'approches plutôt que d'introduire un niveau de suivi supplémentaire ou un mécanisme de classement. En réponse aux préoccupations concernant la terminologie (« cadre d'évaluation » vs « cadre d'application »), le Secrétariat a précisé que cette dernière option est celle retenue par le CDDEM et que la participation serait entièrement volontaire, conformément aux décisions adoptées lors des précédentes sessions plénières du CDDEM.

Mme Seema Shah, responsable de l'évaluation de la démocratie à International IDEA, a présenté des approches possibles pour élaborer un cadre et une méthodologie d'auto-évaluation qualitative de la démocratie. Le cadre, tel qu'il est défini dans le document GT-P2(2026)1, a été décrit comme comportant deux niveaux : au niveau des paramètres (macro), l'avis d'experts et la recherche documentaire permettraient de générer une analyse de haut niveau, tandis qu'au niveau des sous-paramètres (micro/indicateurs), des approches participatives – comprenant par exemple des groupes de discussion, des assemblées citoyennes, des entretiens et/ou des ateliers avec les parties prenantes – permettraient de recueillir les points de vue sur le terrain, y compris ceux des groupes marginalisés. Les questions posées à chaque niveau seraient différentes (par exemple, l'efficacité des normes juridiques au niveau des experts par opposition à l'expérience vécue des citoyens au niveau participatif). Il a également été précisé que tous les paramètres/sous-paramètres ne seraient pas nécessairement adaptés à une évaluation participative. La méthodologie en tiendrait compte. Le processus est envisagé comme étant piloté par un comité multipartite élargi afin de garantir la légitimité politique et technique (comité de pilotage), mais adaptable aux cadres législatifs et aux traditions nationales.

Les membres ont soulevé plusieurs questions concernant l'utilisation d'une telle méthodologie, notamment la durée d'un tel exercice, estimée à environ un an, et la possibilité de quantifier les résultats. Mme Shah a estimé que cela risquait de donner une image trop simpliste des paramètres ou sous-paramètres, d'autant plus que l'objectif de l'exercice d'auto-évaluation n'était pas d'établir un classement. Le représentant du Conseil consultatif de la jeunesse a souligné l'importance de la participation des jeunes. Les membres ont également discuté de la question de la flexibilité permettant de tirer parti des mécanismes d'évaluation ou de participation existants, que ce soit au niveau national ou au niveau du Conseil de l'Europe (processus de suivi, par exemple). Le Secrétariat et Mme Shah ont réaffirmé que le cadre offrirait une certaine flexibilité aux États membres et que toute auto-évaluation serait adaptée au contexte, éliminant ainsi la nécessité d'un niveau d'évaluation parallèle ou redondant pour les États membres. Un membre a également évoqué la nécessité éventuelle d'une base juridique pour les comités de pilotage de l'auto-évaluation. Compte tenu de leur nature volontaire et impulsée par les États, cela ne serait pas indispensable et, d'après l'expérience d'International IDEA, cela n'a pas été nécessaire dans le cadre des évaluations qualitatives fondées sur sa propre méthodologie.

6. Lignes directrices sur le renforcement de la participation aux élections des femmes, des filles, des jeunes et des groupes vulnérables

Le groupe de travail a examiné en détail le projet de lignes directrices tel qu'il figure dans le document GT-P2(2026)2. Le Secrétariat a présenté le document, en fournissant un bref résumé des discussions des 3e et 4e réunions plénières du CDDEM, au cours desquelles le projet initial avait été examiné et l'approche approuvée par les membres. Le Secrétariat a rappelé les décisions du CDDEM d'adopter une approche large en ce qui concerne les groupes cibles, le droit de vote et d'éligibilité ainsi que les obstacles à prendre en compte. Le CDDEM a également convenu que les lignes directrices devaient constituer un outil d'orientation pratique et que l'inclusion de bonnes pratiques ou d'exemples nationaux serait utile pour leur application.

Le projet révisé, préparé par l'experte du Conseil de l'Europe, la professeure Anna Lavizzari, a cherché à intégrer de manière plus efficace et plus complète les normes du Conseil de l'Europe, à inclure la mention des paramètres de Reykjavik et du Nouveau pacte démocratique pour l'Europe, et à introduire de nouvelles sections mises en évidence fournissant des orientations supplémentaires.

Le projet de lignes directrices aborde cinq grandes catégories d'obstacles à la participation électorale (juridiques/institutionnels, administratifs/procéduraux, socio-économiques, informationnels/éducatifs, culturels/sociaux), avec une section supplémentaire consacrée à l'intersectionnalité et une liste de contrôle spécifique. En ce qui concerne la terminologie, il a été précisé que l'utilisation du terme « personnes en situation de vulnérabilité » remplaçait l'ancienne expression « groupes vulnérables ». L'énumération explicite des groupes concernés doit être étayée par des références en note de bas de page aux normes internationales et du Conseil de l'Europe, ainsi qu'aux travaux de recherche et à la jurisprudence, le cas échéant. Les membres ont débattu de l'opportunité d'élargir la liste pour y inclure les réfugiés ou les groupes à faible statut socio-économique, avant de décider finalement de traiter les questions socio-économiques comme un thème transversal, plutôt que comme un groupe cible distinct. La nécessité d'assurer la cohérence entre la terminologie des lignes directrices et les normes du Conseil de l'Europe a été soulignée au cours des discussions. Il a été convenu que des recommandations spécifiques seraient introduites par la phrase « Les États membres devraient envisager les mesures suivantes », conformément à plusieurs des exemples de lignes directrices examinés au cours de la réunion.

Le groupe de travail a ensuite examiné chaque section tour à tour. Concernant la section sur **les facteurs juridiques et institutionnels**, les participants ont discuté des conditions requises pour le vote des jeunes, soulignant qu'elles ne devaient pas être inutilement contraignantes. Un bref échange a eu lieu sur l'inclusion de la Convention du Conseil de l'Europe sur la participation des étrangers à la vie publique au niveau local (STCE 144) comme référence pour l'extension du droit de vote aux résidents de longue durée, et il a été décidé d'inclure une référence à l'extension du droit de vote et d'éligibilité aux « résidents de longue durée éligibles ». Il a en outre été proposé de renforcer les travaux du Conseil de l'Europe relatifs aux mesures d'action positive au-delà des travaux entrepris par l'Assemblée parlementaire, afin d'apporter davantage de clarté sur les normes d'égalité entre les sexes et de diversité liées à la sous-représentation et au manque de diversité au sein des partis politiques et des listes de candidats. Des exemples de bonnes pratiques liées aux mesures de diversité dans la représentation politique pourraient être inclus pour illustrer les recommandations individuelles. Le groupe a également accepté des suggestions relatives à l'établissement de rapports sur la diversité des candidats dans chaque législature. Enfin, d'autres exemples de suppression des obstacles aux conditions de vote ont été ajoutés à l'encadré des bonnes pratiques.

En ce qui concerne la section consacrée **aux facteurs administratifs et procéduraux**, le GT-P2 a décidé de préciser que les informations relatives à l'inscription sur les listes électorales devaient être accessibles même en dehors de la période précédant les élections. Les participants ont également débattu de la figure de la « personne de confiance » pour les électeurs en situation de handicap et des risques potentiels d'ingérence ; ils ont convenu d'accorder une certaine souplesse aux États membres quant au choix de la personne chargée d'assister ces électeurs. Concernant la nécessité de former le personnel électoral, l'accent pourrait être davantage mis sur la diversité, certains membres demandant une certaine souplesse à cet égard. La possibilité d'inclure des mandats et des formations sur la diversité pour les missions d'observation électorale a également été évoquée en vue de leur intégration dans le projet révisé.

Dans la section consacrée **aux facteurs socio-économiques**, les participants ont convenu d'encourager les partis politiques à recourir à des mesures participatives pour sélectionner les candidats et de mentionner les organisations de jeunesse et les organisations de jeunesse des partis comme jouant un rôle dans le soutien à l'engagement des jeunes.

Dans la section consacrée **aux facteurs d'information et d'éducation**, le GT-P2 a convenu d'inclure une référence à la sensibilisation des personnes les plus éloignées du système politique, au-delà des écoles, et d'encourager les parlements et leurs membres à aller à la rencontre des écoles, des systèmes éducatifs et des communautés pour expliquer leur rôle institutionnel démocratique. Il a également été convenu d'ajouter un élément visant à encourager les collaborations avec les organisations de jeunesse. Enfin, le groupe a décidé de déplacer la partie sur la violence en ligne vers la section consacrée à la violence et au harcèlement et, si cela s'avère pertinent pour le thème de la participation électorale, d'ajouter une référence à la recommandation récemment adoptée par le Comité des ministres sur la responsabilité en matière de violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie.

Les membres se sont déclarés satisfaits de la section sur **les normes culturelles et sociales**. Quelques clarifications rédactionnelles ont toutefois été convenues dans la section sur **l'intersectionnalité et la conception inclusive**, et il a été demandé de préciser davantage les exigences en matière de protection de la vie privée concernant la collecte de données désagrégées.

7. Prochaines étapes

Le Secrétariat a informé le groupe de travail qu'une première ébauche du cadre et de la méthodologie pour l'application des paramètres de Reykjavik serait rédigée en coopération avec International IDEA avant l'été. Le CDDEM recevrait une série de questions guides afin de partager ses expériences en matière d'évaluations de la démocratie et de processus participatifs ou de consultations, qui serviraient à éclairer l'élaboration du cadre et de la méthodologie pour l'application des paramètres.

La troisième version des lignes directrices serait finalisée par l'expert du Conseil de l'Europe, le professeur Lavizzari, à la fin du mois d'avril. Le groupe a été encouragé à envoyer tout exemple supplémentaire par pays, en particulier dans les domaines où aucune bonne pratique n'est actuellement incluse dans le projet de lignes directrices. Tout commentaire éventuel sur le texte de la troisième version des lignes directrices sera formulé par procédure écrite avant la prochaine réunion plénière du CDDEM (8-10 juin).

8. Questions diverses

Néant.

9. Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion du GT-P2 aura lieu les 15 et 16 octobre 2026.

ANNEXE I**LISTE DES PARTICIPANTS****MEMBRES****PRÉSIDENT**

M. Edwin LEFEBRE, directeur adjoint, ministère de la Communauté flamande, Agence des affaires intérieures

AUTRICHE

M. Peter ANDRE, ministère de l'Intérieur, expert principal pour les affaires juridiques

AZERBAÏDJAN

M. Parviz RUSTAMOV, chef de division, Département de la coopération avec les institutions internationales des droits humains, ministère des Affaires étrangères

BELGIQUE

M. Thomas APOLITO, attaché – Cellule Élections et Participation, Service public de Wallonie SPW Intérieur et Action sociale, Direction de la Prospective et du Développement

CROATIE

M. Dino ZORIĆ, chef du service chargé du système politique et électoral au sein du département du système politique et de l'administration publique, direction du système politique et de l'administration publique du ministère de la Justice, de l'Administration publique et de la Transformation numérique de la République de Croatie

CHYPRE

Excusé

FRANCE

Mme Armande PEMBELE, Adjointe au Représentant permanent, Conseillère politique, presse et communication, Représentation permanente de la France auprès du Conseil de l'Europe

ALLEMAGNE

Mme Anja DIERYCK, Division H III 1 – Politique générale, Renforcement de la démocratie, Fondements politiques, Ministère fédéral de l'Intérieur

GRÈCE

M. Georgios CHRYSAFIS, expert au sein du Département de l'organisation et du fonctionnement du deuxième niveau de l'administration locale

M. Dimitrios PONTIKAKIS, expert au sein de la Direction de l'organisation et du fonctionnement de l'administration locale

M. Ioannis MATHIOUDAKIS, chef du service de coordination

Mme Argyro MERKOURI, experte au sein du Service de coordination

LITUANIE

M. Paulius SKARDŽIUS, conseiller principal, Groupe chargé de la politique de l'administration publique et des collectivités locales, ministère de l'Intérieur

PAYS-BAS

Mme Hester MENNES, chargée de mission Démocratie, Direction générale de l'administration publique et de l'État de droit démocratique, Département Démocratie et gouvernance, ministère de l'Intérieur et des Relations au sein du Royaume

Mme Lisa VAN DER KAADEN

PORTUGAL

Mme Tânia MOURATO, directrice adjointe, Direction générale des collectivités locales

RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

Mme Zuzana VIZVÁRYOVÁ, conseillère d'État générale, Unité de modernisation et de coordination de l'administration publique ; Département des activités de soutien, de coordination et de modernisation de l'administration publique ; Section de l'administration publique

ESPAGNE

M. Xavier Frances COLLER PORTA, professeur d'université, sciences politiques et administration, Faculté de sciences politiques et de sociologie, UNED

ROYAUME-UNI

Mme Coralie BLATCHFORD-NEAVE, Décentralisation anglaise – Surveillance et gouvernance, Ministère du Logement, des Communautés et des Collectivités locales

PARTICIPANTS**ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Mme Carolina LASÉN DIAZ, Commission sur l'égalité et la non-discrimination

CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX DU CONSEIL DE L'EUROPE

M. Niall SHEERIN, directeur adjoint du Centre d'expertise pour la gouvernance à plusieurs niveaux

CONSEIL CONSULTATIF SUR LA JEUNESSE (CCJ)

M. Marcus MELAU, membre du Conseil consultatif sur la jeunesse

OBSERVATEURS / OBSERVATEURS**RÉSEAU EUROPÉEN DES INSTITUTIONS NATIONALES DES DROITS HUMAINS (REINDH)**

Mme Edyta TUTA-LORENZ, responsable principale des droits humains

PAX ROMANA

Mme Begoña OCIO

MAROC

M. Abellah ANSANES, chef de service à la Direction des affaires électorales, ministère de l'Intérieur

CAMPAGNE POUR LE RESPECT DES DROITS EN EUROPE (CURE)

M. Konstantin BARANOV, Membre de l'équipe / expert

EXPERTS

Mme Anna LAVIZZARI, chercheuse Ramón y Cajal, Département de sciences politiques et d'administration, Faculté de sciences politiques et de sociologie, Université Complutense de Madrid, Espagne

Mme Seema SHAH, responsable de l'évaluation de la démocratie (DA) à l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA), Stockholm, Suède

SECRÉTARIAT

SECRÉTARIAT DU CDDEM

Mme Urška UMEK, secrétaire du CDDEM / Secrétaire du CDDEM

Mme Marta BECERRA, Co-secrétaire du CDDEM / Co-Secrétaire du CDDEM

Mme Isabelle ETTER, Assistante / Assistante

AUTRES PARTICIPANTS DU CONSEIL DE L'EUROPE

Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI)

Mme Oana TABA, responsable de programme, Division des Roms et des gens du voyage

Mme Marina VASIC, Division des Roms et des Gens du voyage

Division pour l'égalité de genre

Mme Cécile GREBOVAL

INTERPRÈTES

Mme Bettina LUDEWIG QUAINÉ

Mme Lucie DEBURLET-SUTER

M. Didier JUNGLING

ANNEXE II
ORDRE DU JOUR

Jeudi 26 mars (9h30-17h30)		
1.	Ouverture de la réunion par le Secrétariat	
2.	Adoption de l'ordre du jour	[GT-P2(2026)OJ1]
3.	Informations et discussion sur le mandat, les méthodes de travail et le calendrier	[CDDEM(2025)20]
4.	Tour de table	
5.	Élections	
6.	Discussion sur les paramètres d'application et de mise en œuvre des Principes de Reykjavik pour la démocratie : cadre et méthodologie d'application. - Présentation et échange avec Seema SHAH, International IDEA, sur l'approche du cadre modèle et de la méthodologie pour l'application des paramètres de Reykjavik.	[GT-P2(2026)1] [GT-P2(2026)4]
Vendredi 27 mars (9h30-17h30)		
7.	Discussion sur les lignes directrices visant à renforcer la participation aux élections des femmes, des filles et des jeunes, ainsi que des groupes vulnérables. - Présentation et échange avec le professeur Anna LAVIZZARI, de l'Université Complutense de Madrid. - Examen du projet de lignes directrices. - Pratiques prometteuses.	[GT-P2(2026)2] [GT-P2(2026)3]
8.	Prochaines étapes	
9.	Questions diverses	
10.	Date de la prochaine réunion	